



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET : FINANCES

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon - Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel – compléments et corrections

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées....) vendus au Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient compléter et amender la grille tarifaire mise en place depuis l'ouverture de la Cité, en prenant en compte les évolutions des offres commerciales mises en place par le Pôle Culturel seul ou avec les partenaires privés de la Cité et des publics /demandes spécifiques.

Rappel des Modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville s'est dotée d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE . Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites et animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel seront aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi fin de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs.

Détail des nouveaux éléments tarifaires

- **Tarifs adultes : billet espaces culturels + une visite guidée d'une des expositions** : 13 euros (annule et remplace le billet visite guidée seule)

- Atelier de fabrication de chocolats, pâtisseries

Durée 3 heures - Fourniture de la matière 1ère et remise aux participants de leur fabrication

Tarif : **70 euros pour 3 heures de cours**

- **Exposition pâtisserie et découverte sucrée** (visite guidée de l'exposition pâtisserie et dégustation de bouchées sucrées) - durée : 1H30 - tarif unique : **9 euros**

- **Tarifs familles (2 adultes + 2 enfants de 4 à 18 ans) : billets espaces culturels + une visite guidée des expositions** : 29 euros

- Tarifs groupes (10 personnes et plus) :

a) Espaces culturels : 8 euros par personne

b) Espaces culturels + visite guidée d'une des expositions : 12,50 euros par personne

c) Visite guidée en plus d'un billet couplé (vins, cuisine...et espaces culturels) : 4 euros par personne

d) Atelier de médiation culturelle :

- sans dégustation : 3 euros

- avec dégustation : 5,50 euros

- Tarifs scolaires :

a) L'accès aux 4 espaces d'exposition du Pôle Culturel (sans visite guidée, ni atelier de médiation) est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et primaires de la Ville de Dijon – ceci annule et remplace l'offre proposée antérieurement (à 2 euros par enfant)

b) Toute prestation complémentaire est payante :

- Visite guidée d'une des expositions :

- a) 2 euros par enfant en maternelle et primaire de Dijon
- b) 4 euros pour tous les autres : maternelle et primaire hors Dijon, collégiens et lycéens quelque soit leur origine géographique
- c) 2 accompagnateurs gratuits par groupe ; 6,50 euros pour les accompagnateurs supplémentaires

- Ateliers de médiation culturelle :

- a) sans dégustation : 2 euros par personne (enfant et adulte)
- b) avec dégustation : 4 euros par personne (enfant et adulte)

- Ateliers culinaires : exposition En Cuisine + fabrication d'un plat à la Cuisine Expérientielle + dégustation sur place (déjeuner ou petit déjeuner ou goûter) :

- a) 10 euros par enfant maternelle et primaire Dijon
- b) 12 euros pour tous les autres (élèves et enseignants)

- Tarifs revendeurs (tours opérateurs, agences de voyage ...) : nouveaux tarifs

a) espaces culturels seuls : 8 euros

b) pass culturel annuel : 19 euros

c) Atelier de médiation culturelle :

sans dégustation : 3 euros par personne

avec dégustation : 5,50 euros par personne

- Contremarque Parking Monge : toute personne achetant un billet pour la visite des espaces culturels de la Cité peut acheter en même temps un ticket de parking au tarif préférentiel de 2, 20 euros pour 3 heures de stationnement ; une contremarque est remise à chaque acheteur lors de sa venue à la Cité. Elle lui sert à payer les 3 premières heures de son stationnement au parking Monge, en face de la Cité.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** ces tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées

2 – **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN